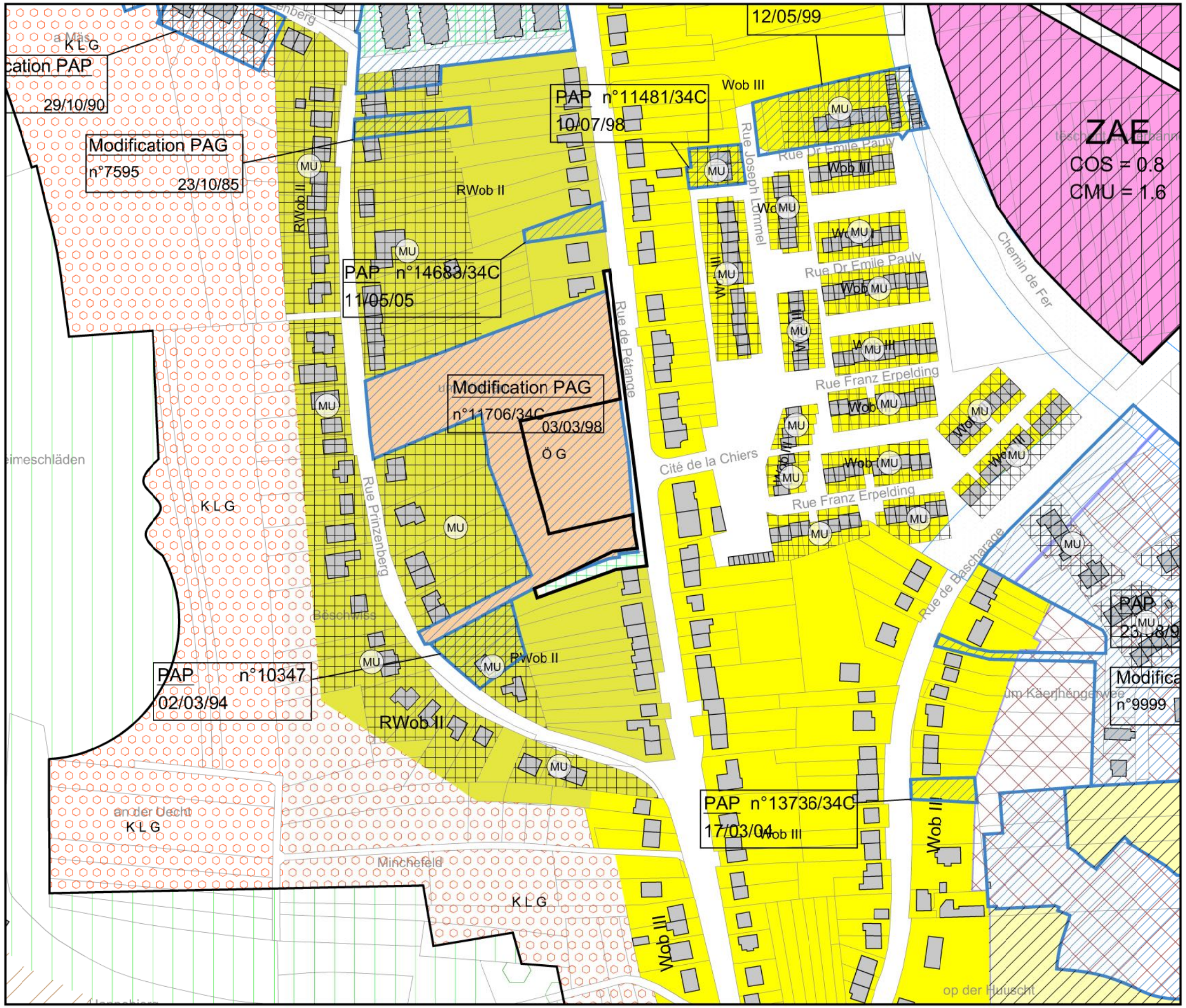

LEGENDE PAG 1981

APPROUVE LE 04/02/1981

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- RW — Reines Wohngebiet
- W — Wohngebiet
- M — Mischgebiet
- C — Geschäftsgebiet
- GWI — Gewerbe und Industriegebiet
- I — Industriegebiet
- ÖG — Gebiete für öffentliche und private Einrichtungen allgemeines Nutzens
- Ausseres Baugebiet

I - VIII : Geschosszahl
ob : Offene Bauweise
hb : Halboffene Bauweise
gb : Geschlossene Bauweise
sb : Bauweise mit Sondervorschriften
eb : einzel Bauweise

Zones superposées

- Zone de servitude urbanisation "Zonede rencontre et de récréation" '
- Zone de servitude urbanisation "Maisons unifamilliales"

Zones destinées à rester libres

- GR — Grünflächen mit Bauverbot
- Grünerweiterungsflächen
- ÖF — Freiflächen mit Zweckbauten
- Oedlandgebiet
- Kleingarten und Gartnereigebiet
- BV — Bauverbotszonen
- GG — Gebiete für Gemeindebedarf
- Forstwirtschaftlich Genutze Flächen
- Erztagebau
- Baumbepflanzung

Aussere Bebauungsgrenze
Innere Bebauungsgrenze

LEGENDE PAG 2007

APPROUVE LE 02/05/2007

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation (Art.11)
- HAB-1 — Zones d'habitation 1
- HAB-2 — Zones d'habitation 2

Zones mixtes (Art.12)
- ZMC — Zones mixtes à caractère central
- ZMU — Zones mixtes à caractère urbain
- ZBEP — Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art.13)
- ZAE — Zones d'activités économiques (Art.14)

Zones destinées à rester libres

- ZParc — Zones de parc (Art.35)

Zones superposées

- Zones soumises à un plan directeur (Art.40)
- Zones soumises à l'obligation d'établiun projet d'aménagement particulier (Art.27 de la loi)
- Délimitation des plans d'aménagemen particulier
- Zones de secteurs sauvegardés ou zones protégées (Art.42)
- Bâtiments soumis à des servitudes spciales (Art. 42)
- Ilots soumis à des servitudes spéciales (Art. 42)

Espaces ou zones définies en exécuton d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif)

- ZAER — Zones d'activités économiques à caractère régional (Art.60)

LEGENDE PAG 2011

- Délimitation de la modification partielle du PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 — Zone d'habitation 1
- MIX-c — Zone mixte urbaine centrale

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max. min.	CUS	max. min.
CSS	max.	DL	max. min.

Zones superposées

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quart ier"

CHAQUE RÉVISION ANNULE ET REMPLACE LES PLANS PRÉCÉDENTS.
CE PLAN NE PEUT ÊTRE TRANSMIS À UN TIERS SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.
CE PLAN NE PEUT ÊTRE REPRODUIT, MÊME PARTIELLEMENT, SOUS QUELQUE FORME QUE (PHOTOCOPIE, DÉCALQUE, OU TOUTE AUTRE PROCÉDÉ) SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.

© ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2011)
- COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Administration Communale de Differdange
40, Av. Grande-Duchesse Charlotte
L-4530 Differdange

PROJET :
Projet d'aménagement général
Modification ponctuelle
"Rue de Pétange"

FICHIER :
\\SRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-DIFFERDANGE-PAG-13-B-346\07_MODIFICATIONS PONCTUELLES DU PAG\500_2015_MODIF PARTIELLE-RUE DE PETANGE\17G215-500_EP_MODIF_PAG_VIGUEUR.DWG

ESPACE & PAYSAGES
URBANISME / CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT
ESPACE & PAYSAGES
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH-SUR-ALZETTE
Tél.: 00352 / 26 17 84 Fax: 00352 / 26 17 85
Mail: info@espacepaysages.lu

OBJET : RUE DE PETANGE

STADE : PAG EN VIGUEUR

FEVR 2017

500

1/2 500 | 2-1